

Présidence et  
Services  
Centraux

Direction  
Juridique  
Statutaire &  
Réglementaire

Service Vie  
Institutionnelle

N° 90../2015

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS,

VU le Code de l'Education, et notamment son article L. 712-2,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à Mme Johanna ZERMATI, à l'effet de signer au nom du Président de l'Université la correspondance courante de caractère strictement administratif n'impliquant pas d'avis à donner par le Chef d'Etablissement et concernant la Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctorales (DIRVED).

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à Mme Johanna ZERMATI pour l'exécution budgétaire des CF 990C061 et 453999C061 et concerne :

- les engagements financiers et juridiques des dépenses dans la limite des crédits autorisés (signature des bons de commande)
- les certifications du service fait.

### ARTICLE 3 :

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié sur le portail internet de l'université et consultable de manière permanente au sein de la direction juridique de l'Université.

### ARTICLE 4 :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université Nice Sophia Antipolis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Nice, le

08 OCT. 2015

Le Président de l'Université Nice-Sophia Antipolis,

Président de l'Université  
Sophia Antipolis  
  
Frédérique VIDAL  
1.1.1936

GRAND CHATEAU  
28 AVENUE DE VALROSE  
BP 2135  
06 103 NICE CEDEX 2

### COPIES :

- M. le Recteur Chancelier de l'Université
- Mme la Vice-présidente de la Commission Recherche
- M. le directeur général des services
- M. l'agent Comptable de l'Université
- Intéressée